

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2016

Convocation affichée et envoyée :
Le 04 mai 2016

L'an **deux mil seize et le onze mai** à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe, TILLON MACAUD Cécile (*à partir du point n°3*).

Absents excusés : Christophe LAVOLLÉE

Secrétaire de séance : Bruno ARNAL

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2016.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2016 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

11.05.16-013

Remplacement des panneaux d'entrées et de sorties de l'agglomération sur les voies communales

Monsieur le Maire présente l'estimation pour la fourniture de 6 panneaux entrée et fin d'agglomération « LANRIGAN » en classe 2 sur mâts avec brides et boulonnerie qui s'élève à 750 € HT. La pose sera assurée par le service de la CCBP.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et souhaite que les numéros de voies soient indiqués au-dessus des panneaux.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter la CCBP afin de bénéficier du fonds de concours sur l'achat de ces panneaux au titre de l'aide aux petites communes.

11.05.16-014

Choix d'un modèle de panneau d'information extérieur

Afin de mettre en place un plan de la commune et un affichage d'informations à destination du public, Monsieur le Maire propose de mettre en place 1 ou 2 panneaux d'informations aux abords de la mairie. Il indique que le Conseil Municipal doit choisir un ou des modèles de façon à ce que le service voirie de la CCBR puisse établir une estimation.

Après examen des différents catalogues, le Conseil Municipal décide de demander des devis pour :

- 1 ensemble en châtaignier, poteaux et traverses carrés, 1 face vitrine avec pourtour couleur bordeaux et 1 face pour recevoir le plan de la commune.
- 1 ensemble poteaux et traverses métal, gris et bordeaux avec 1 face vitrine.

Les conseillers demandent également à Monsieur le Maire de bien vouloir établir un chiffrage pour la fourniture de 5 supports vélos gris et de panneaux de signalisation de villages.

11.05.16-015

Validation des numéros des habitations

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de numérotation des habitations de la commune est en cours et que les plaques seront mises en place prochainement. Il propose de valider les numéros attribués au bourg, aux villages et aux lieux-dits selon la liste suivante :

- Le bourg : n° 1 à 59
- Le Fresne : n° 4 à 34
- Le Presbytère : n° 2
- Le Clos Devant : n° 10
- La Petite Haie : n° 1 à 5
- Les Rosais : n° 2 à 25
- La Touche : n° 1 à 25
- Les Feuvrels : n° 35 et 37
- La Haute Ruée : n° 36 à 42
- La Chapelle de Land'huan : n° 41
- La Métairie : n° 2
- Le Château : n° 20 à 26
- La Ville Basse : n° 1 à 11
- Le Courtil Trottoux : n° 55 et 57
- La Ville es Coq : n° 28
- Le Moulin : n° 2
- La Lande Rose : n° 2

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

11.05.16-016

Convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire explique que le frelon asiatique est une espèce invasive qui présente un risque pour la santé publique et la biodiversité. Sa piqûre peut avoir des conséquences très graves, voire mortelles en cas de piqûres multiples. Le frelon asiatique est également un véritable fléau pour les abeilles qu'il décime au

fur et à mesure de son évolution sur notre territoire. Une menace réelle pèse sur l'apiculture et plus globalement sur les cultures, l'abeille étant pollinisatrice de plusieurs dizaines de milliers d'espèces de plantes sur notre continent. Le frelon asiatique n'ayant pas de prédateurs ou de régulateurs naturels en Europe, il est important de combattre ce fléau au niveau de notre territoire de manière organisée et structurée.

Au titre de la mutualisation, la Communauté de communes a passé une convention avec la FGDON 35 (*Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine*) et créé un service commun, avec les 27 communes du territoire, pour organiser la lutte dès 2016.

La convention a pour objectif :

- D'avoir accès à une liste de prestataires référencés présentant toutes les garanties techniques et habilitations à intervenir dans le domaine, à des tarifs compétitifs,
- D'avoir accès à la plateforme de la FGDON 35, qui enregistre la demande et déclenche l'intervention auprès d'un des prestataires retenu par la Communauté de communes,
- De répertorier les nids détruits sur le territoire,
- De disposer de pièges gratuits de la part de la FGDON35, à destination des Mairies et des apiculteurs.

Afin de mettre en place un service commun de destruction des nids de frelons asiatiques, au titre de la mutualisation, il est nécessaire que la Communauté de communes passe une convention avec chaque commune membre. Cette convention permettra de rappeler :

- Le rôle de chaque intervenant (commune, communauté de communes, FGDON, prestataire),
- Les modalités de financement du service,
- Le protocole d'intervention.

Protocole d'intervention :

Chaque suspicion de nids doit être déclarée en mairie. **Un référent communal** se rendra sur place pour confirmer l'identification de l'espèce et apporter des précisions sur la destruction du nid (hauteur, difficultés d'accès,...). Le référent contactera alors la plateforme d'appel départementale de la FGDON qui se chargera de missionner une des entreprises référencées sélectionnées par la Communauté de communes. La facture sera adressée à la Communauté de communes qui se chargera d'effectuer le suivi financier de l'opération suivant les modalités retenues en conseil communautaire. Un bilan régulier des interventions sera adressé par la FGDON 35 à la Communauté de communes. La communauté de communes signalera à la FGDON 35 toute donnée dont elle n'aurait pas eu connaissance.

Avec une estimation de 150 nids à détruire pour l'année 2016 sur le territoire communautaire, le budget alloué au service au titre de l'année 2016 est plafonné à 20 000 € (destruction de nids et frais inhérents à la gestion du service).

La modalité de financement retenue par les élus en conseil communautaire du 31 mars 2016 est une participation à 50 % de la Communauté de Communes et 50 % des communes membres, avec, par commune, un forfait annuel calculé en fonction de la population de chaque commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- o **d'approuver la création d'un service commun de destruction des nids de frelons asiatiques au titre de la mutualisation**
- o **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.**
- o **De désigner Sébastien DELABROISE comme réfèrent communal.**

Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire indique que le CCAS de la commune ne dispose plus de budget depuis 2016 et qu'il est possible de le dissoudre. Il rappelle que la commune exerce actuellement des attributions de l'action sociale normalement dévolues au CCAS.

Le Conseil Municipal indique qu'il convient d'abord de contacter le CCAS de Combourg afin de savoir s'il ne faut pas au préalable conventionner de façon à ce que les habitants de notre commune puissent avoir accès aux prestations correspondantes.

Les conseillers indiquent qu'il est peut-être nécessaire d'informer les habitants sur les aides dont ils pourraient bénéficier.

Madame LEMUR se charge de prendre contact avec la présidente du CCAS de Combourg à ce sujet.

11.05.16-017

Adhésion de la commune des Iffs au syndicat mixte du bassin du Linon

La commune des Iffs par délibération en date du 27 novembre 2015 a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du bassin du Linon.

Lors de sa séance du 9 mars 2016, le comité syndical a émis un avis favorable à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de donner un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion de la commune des Iffs au Syndicat Mixte du Bassin du Linon.

Comptes rendus des délégués siégeant aux commissions à la CCBR ou aux syndicats intercommunaux

Philippe SIRET fait part aux conseillers municipaux des évolutions à venir dans le domaine de la mutualisation des moyens informatiques entre la CCBR et les communes.

Fin de la séance à 22 h.